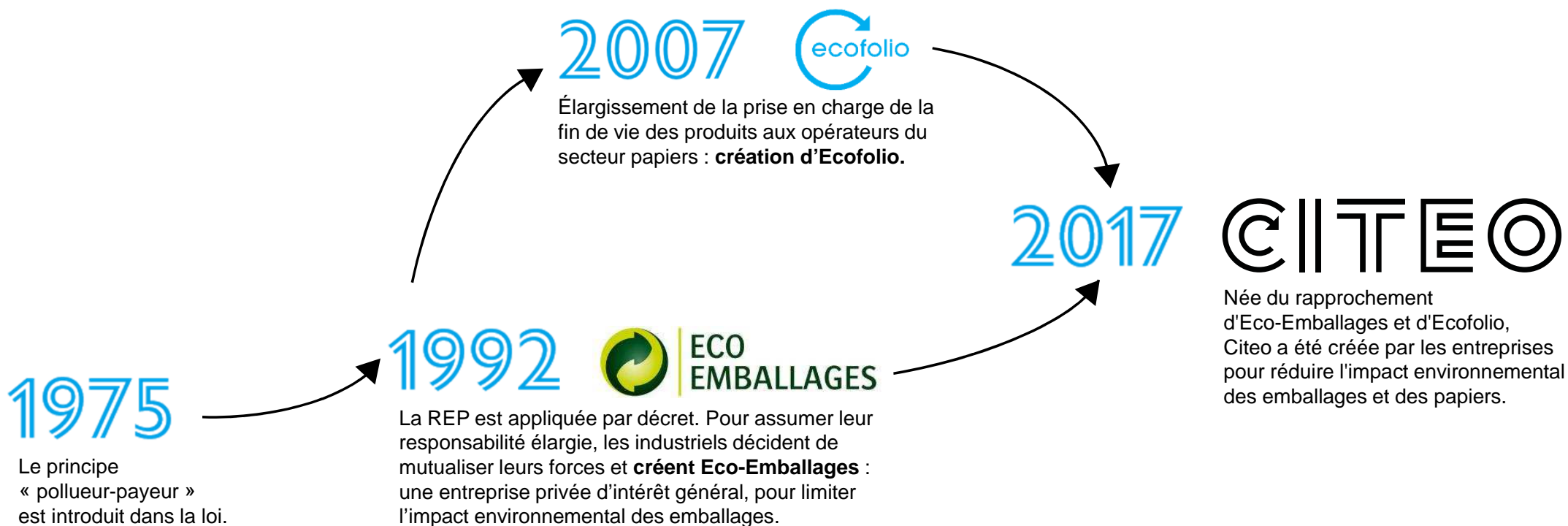

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

Forum Syvadec – Economie Circulaire
Borgo, Mardi 2 juillet 2019

CITEO



La REP et la création de Citeo : des initiatives soutenues par les entreprises



Citeo, une entreprise qui agit sur l'ensemble de la chaîne du tri et du recyclage



CITEO est une REP Financière
(Vs REP Opérationnelle)

Nos résultats en 2018

70% des emballages ménagers et
59% des papiers mis sur le marché sont aujourd'hui recyclés

Nos objectifs d'ici 2022



100%
des emballages et
des papiers triés



75%
des emballages
recyclés



65%
des papiers
recyclés

100% de solutions pour les emballages et les papiers

CITEO



La hiérarchie de traitement des déchets

Selon la réglementation française et européenne, le traitement des déchets doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement :

- la réutilisation,
- le recyclage,
- la valorisation énergétique,
- l'élimination,

Cela permet d'économiser des ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.

Des filières existantes pour les matériaux historiques



Fibres textile,
emballages ..



Tuyaux, siège auto,
mobilier urbain,
arrosoir, palette ...



Cartons, journaux,
livres ...



Conserves,
canettes,
chariot...



Emballages,
fer à repasser



Emballages
en verre



Taux de
recyclage
2018

58 % Bouteilles & Flacons
4% Autres

69 % Cartons
52 % Briques

100 %

44 %

86 %

Les outils CITEO pour la reprise



Les standards matériaux

Les standards matériaux sont définis en concertation avec les acteurs du recyclage, validés par les pouvoirs publics et définissent la qualité minimale nécessaire à leur utilisation dans les filières de recyclage.

CITEO ne soutient que des Tonnes qui respectent leur standard.

Les standards matériaux existent pour assurer une qualité homogène des produits et favoriser leur recyclage.

Cela définit la qualité de produit accessible à la sortie des centres de tri.

Les standards sont publics et consultables sur le site internet de CITEO: www.citeo.com/actualites/modalite-de-la-reprise-des-materiaux



CITEO		adelphi	
ACCORD 2018-2022 - LISTE DES STANDARDS PAR MATERIAUX			
Afin de faciliter l'accès à l'information			
Matières	Standards		
Acier	Acier doux de la catégorie S235 Cylindres d'emballages métalliques en acier, présent en pellets ou en balles, présentant une teneur en oxygène magnésienne maximale de 0,01 % et contenant 0,02 % d'hydrogène dissous au plus.		Q1
	Acier doux de la catégorie S275 Cylindres d'emballages métalliques en acier, adaptés par séparateur magnétique aux industries des CSDR, en vrac, présentant une teneur en oxygène magnésienne maximale de 0,01 % et contenant 0,02 % d'hydrogène dissous au plus.		Q1
	Acier doux de la catégorie S355 Cylindres d'emballages métalliques en acier, adaptés par séparateur magnétique aux industries des CSDR, en vrac, présentant une teneur en oxygène magnésienne maximale de 0,01 % et contenant 0,02 % d'hydrogène dissous au plus.		Q1
Aluminium	Aluminium de la catégorie 1000 Cylindres d'emballages métalliques en aluminium, présent en pellets ou en balles, présentant une teneur en fer maximale de 0,05 %, une teneur en silicium maximale de 0,1 %, et une teneur en magnésium maximale de 0,05 %, et contenant 0,02 % d'hydrogène dissous au plus.		Q1
	Aluminium de la catégorie 3000 Cylindres d'emballages métalliques en aluminium, présent en pellets ou en balles, présentant une teneur en fer maximale de 0,05 %, une teneur en silicium maximale de 0,1 %, et une teneur en magnésium maximale de 0,05 %, et contenant 0,02 % d'hydrogène dissous au plus.		Q1
	Aluminium de la catégorie 5000 Cylindres d'emballages métalliques en aluminium, présent en pellets ou en balles, présentant une teneur en fer maximale de 0,05 %, une teneur en silicium maximale de 0,1 %, et une teneur en magnésium maximale de 0,05 %, et contenant 0,02 % d'hydrogène dissous au plus.		Q1
Papier carton	Papier carton de la catégorie 100 Cylindres d'emballages métalliques en papier carton non recyclé, en vrac, présentant une teneur en cendres maximale de 0,1 %, et contenant 0,02 % d'hydrogène dissous au plus.		Q1
	Papier carton de la catégorie 200 Cylindres d'emballages métalliques en papier carton recyclé, en vrac, présentant une teneur en cendres maximale de 0,1 %, et contenant 0,02 % d'hydrogène dissous au plus.		Q1
	Papier carton de la catégorie 300 Cylindres d'emballages métalliques en papier carton recyclé, en vrac, présentant une teneur en cendres maximale de 0,1 %, et contenant 0,02 % d'hydrogène dissous au plus.		Q1

Options de reprise

1 option par standard

Option Filières	Option Fédérations	Option Individuelle
Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les filières matériaux	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les opérateurs des Fédérations	Clauses commerciales propres à chaque contrat, mise en œuvre par le repreneur choisi par la collectivité
Présentée à toute collectivité par les Sociétés Agréées	Présentée à toute collectivité par les Sociétés Agréées	Présentée à toute collectivité par les Sociétés Agréées
Critères de qualité communs = Standards par matériau		
+ Prescriptions Techniques Minimales (PTM)	+ Qualité repreneur	+ Qualité repreneur
<ul style="list-style-type: none"> • Prix de reprise positif ou nul proposé par les Filières et garanti à zéro par les sociétés agréées • Prix identique pour toutes les collectivités basé sur une formule de calcul définie dans le Contrat 	<ul style="list-style-type: none"> • Prix différent selon les collectivités • Prix négocié entre la collectivité et son repreneur (sauf offre nationale éventuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Clauses de prix spécifiques à chaque contrat • Prix différent selon les collectivités • Prix négocié entre la collectivité et son repreneur

La collectivité choisit librement l'une de ces trois options de reprise pour chaque standard par matériau.

Les exutoires de recyclage actuels pour le Syvadec

Acier: Repreneur Fédération

Aluminium: Repreneur Fédération

Papier-Cartons: Revipac => Smurfit Avignon (84)
=> Smurfit Saillat (87)

Plastiques: Valorplast => Usines selon résines

Verre: OI => Verrerie de Béziers (34)

Rappel des règles de soutien CITEO

Condition du soutien

- Respect du standard
- Traçabilité jusqu'au recycleur final

Objectif recherché par CITEO

- Intégration dans une boucle matière à haute valeur ajoutée
- Maximisation de la recette pour les collectivités locales

Exemples de reprise sur les matières recyclées

Verre

Soutien CITEO	7 €/T
Rachat matière OI *	<u>24.38 €/T</u>
TOTAL	31.38 €/T



Carton de Collecte Sélective (5.02)

Soutien CITEO	150 €/T
Rachat matière REVIPAC **	<u>60 €/T</u>
TOTAL	210 €/T



*Dans le cas spécifique du Syvadec, une partie des cartons collectés ne bénéficie pas du soutien CITEO car considéré comme non ménagers.
(+/- 2 000 T)*

AMI sur le réemploi du verre

Plus de détails dans l'atelier verre...

Dossier à déposer





Appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2019-2020

« Développer des dispositifs performants de réemploi d'emballages en verre »

L'ADEME et Citeo lancent un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'expérimenter et d'accompagner le développement de dispositifs locaux performants de réemploi d'emballages en verre. De récents travaux d'analyse de 10 dispositifs de réemploi d'emballages ménagers en verre¹ ont révélé que ces dispositifs présentent, sous certaines conditions², un grand intérêt en terme de performance environnementale et économique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Feuille de route pour l'économie circulaire présentée par le Gouvernement il y a un an.

Sur la base de ces premiers travaux, l'ADEME et Citeo ont souhaité lancer cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) en direction de porteurs de projets (entreprises, start-ups, associations) pour développer des solutions de réemploi.

L'objectif est triple :

- **Améliorer les dispositifs locaux existants**
- **Soutenir les projets permettant la mise sur le marché d'emballages réemployables**
- **Capitaliser afin de contribuer et partager sur les standards et référentiels d'efficacité environnementale et économique**

L'AMI propose aussi bien un soutien technique (diagnostic, faisabilité, écoconception) qu'un soutien à l'investissement en tenant compte des recommandations publiées fin 2018³.

Les projets retenus devront porter sur au moins l'une des thématiques suivantes :

- L'organisation de la chaîne de valeur (maîtrise et optimisation, modèles économiques...)
- Conception de l'emballage et de la technologie d'étiquetage
- Dispositif de communication pour encourager l'implication du consommateur
- Collecte, stockage et logistique optimisés pour les emballages post-consommation
- Lavage éco-performant

Périmètre géographique : France y compris DROM-COM

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :

Le 30 juin 2020 à 18h

